



Procès verbal du jury de validation des évaluations

Provence Alpes Côte d'Azur / Occitanie

30 septembre 2025

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,

Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,

Vu la décision n° 381/2024 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 21 mai 2024 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée

Composition du jury

Président : M. Jean-Baptiste SALAUN

Membre : M. Daniel DESPLAT

Le jury s'est réuni dans les locaux de la DIRM Méditerranée, 16 rue Antoine Zattara 13003 Marseille, le mardi 30 septembre 2025 à 10h30.

Le secrétariat est assuré par Mesdames Cathy GUILLAUMEL-ANTONINI et Marion JAMME.

Le jury de validation a examiné les sessions d'évaluation suivantes :

- session d'évaluation du brevet restreint d'aptitude à la conduite des petits navires (BRACPN) par le prestataire agréé **Institut Maritime de l'Estérel - IME**, du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025,

Après délibération, le jury valide les résultats suivants :



Brevet restreint d'aptitude à la conduite des petits navires	
Institut Maritime de l'Esterel	
Session du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025	
NOM Prénom	Module RN (Réglementation nationale)
	Acquisition du module RN Réglementation nationale
BIERNAUX Maximilien	Acquis
BRUNELLE Pascal	Acquis
CAPPA Yohann	Acquis
GARBANI Paul	Acquis
MARAIS Julien	Acquis
RAYNAL Thomas	Acquis
SALVA Romain	Acquis



Le présent procès verbal est communiqué à titre indicatif. Seuls les relevés d'acquisition de module font foi.

Fait à Marseille le 30 septembre 2025,

Le président
Jean-Baptiste SALAUN

Le membre du jury
Daniel DESPLAT

Transmis à la DIRM, le 30 septembre 2025